



Bayer S.A.S.  
16 rue Jean-Marie Leclair  
69266 LYON Cedex 09  
06 72 85 43 21  
[www.bayer.fr](http://www.bayer.fr)

## Communiqué de presse

---

### Listings de personnalités réalisés pour le compte de Monsanto : aucun comportement illégal démontré

- L'enquête approfondie du cabinet d'avocats Sidley Austin est achevée et rendue publique.
  - Les listings comprenaient près de 1500 personnes dans plusieurs pays européens
  - Le cabinet a analysé plus de 2,4 millions de documents. Aucune information « sensible » n'a été relevée
- 

**Leverkusen, le 5 septembre 2019 – Le cabinet d'avocats international Sidley Austin LLP a achevé son enquête sur les listings de parties prenantes, réalisés fin 2016 et 2017 par l'agence FleishmanHillard pour le compte de Monsanto dans le cadre de la réapprobation du glyphosate dans l'Union européenne (UE). En mai 2019, Bayer a confié cette enquête à ce cabinet d'avocats indépendant afin de faire toute la lumière sur les allégations initialement avancées dans les médias français selon lesquelles FleishmanHillard ou Monsanto aurait collecté des données confidentielles ou privées en violation de la réglementation.**

Sidley Austin a communiqué les résultats de son enquête à Bayer dans un rapport écrit. Aujourd'hui, Bayer publie ce rapport, qui comprend notamment la description de la mission confiée à FleishmanHillard par Monsanto. Le document est disponible à l'adresse suivante : [www.bayer.fr/actualite\\_synthese-du-rapport](http://www.bayer.fr/actualite_synthese-du-rapport).

« La finalisation et la publication de l'enquête est une nouvelle étape importante démontrant notre volonté de transparence », a déclaré Matthias Berninger, responsable des affaires publiques et de la durabilité chez Bayer. Dans son rapport, Sidley Austin a conclu : « Il ne fait aucun doute que ces [...] listings de parties prenantes étaient détaillés, méthodiques et conçus pour défendre proactivement les positions de Monsanto auprès des parties prenantes et du public. Mais [...] nous n'avons trouvé aucune preuve qui viendrait soutenir les allégations des médias français concernant l'illégalité des listings de parties prenantes. »

De plus, rien ne démontre que les listings reposaient sur une "surveillance" illégale de personnes, comme l'avançaient certains médias. Le contenu des listings mis à la disposition de Sidley Austin provient principalement d'informations accessibles au public, telles que des articles de presse ou des comptes de réseaux sociaux. En outre, le rapport conclut : « Nous n'avons trouvé aucune preuve soutenant les allégations selon lesquelles les listings de parties prenantes auraient répertorié les hobbies, les loisirs ou tout autre intérêt personnel de ces dernières. » D'après le rapport final, Bayer ne constate aucune infraction à la loi du fait des employés ou des politiques internes de Monsanto en vigueur à l'époque.

Dans le cadre de son enquête, Sidley Austin a collecté et consulté plus de 2,4 millions de fichiers électroniques provenant de sources de Monsanto et a examiné plus de 25 000 documents. Sidley a obtenu l'accès à diverses sources de documentation (telles qu'identifiées à partir des anciens systèmes de Monsanto), notamment des courriers électroniques, des fichiers électroniques, des contrats, des rapports de conformité ou financiers et comptables. Le cabinet d'avocats a également mené des entretiens avec des employés de Bayer qui travaillaient auparavant pour Monsanto et qui ont été associés au projet. En outre, Sidley a demandé et reçu certains documents et informations de la part de FleishmanHillard.

L'enquête n'a pas mis en évidence de communications ni de discussions entre les employés de Monsanto, ni entre les employés de Monsanto et de FleishmanHillard concernant l'approche de parties prenantes s'appuyant sur leurs activités de loisirs. Le cabinet d'avocats n'a pas non plus trouvé le document spécifique présenté et commenté dans certains médias français dans lequel « les loisirs ou autres centres d'intérêt (golf, tennis, chasse, etc.) » étaient mentionnés comme un « sujet d'intérêt clé ». Afin d'intégrer ces informations dans l'enquête, le cabinet d'avocats a également contacté divers médias français et demandé l'accès aux documents mis à leur disposition. Ces demandes n'ont pas reçu de réponse.

### **Les 1 475 personnes figurant sur les listes de parties prenantes ont été notifiées**

Au total, Sidley Austin a identifié 1 475 personnes de différents pays figurant sur les listings de parties prenantes. Ils sont répartis entre la France (466), l'Allemagne (202), la Pologne (152), l'Espagne (144), la Grande-Bretagne (93), l'Italie (51), les Pays-Bas (20), la Belgique (4), les États-Unis (3), la Suisse (1) et un listing concernant les institutions de l'Union Européenne de 339 personnes de différentes nationalités européennes. Toutes les personnes ont été informées par écrit par le cabinet d'avocats entre le 31 mai et le 9 août 2019.

Dans la notification écrite, le cabinet d'avocats a proposé d'envoyer les données collectées à toutes les personnes concernées. À ce jour, cette proposition a été acceptée par 250 personnes. En outre, 34 personnes ont contacté Bayer pour demander si leurs noms figurent sur les listings. Pour 29 personnes, ce n'était pas le cas.

### **Liste des journalistes allemands uniquement disponible sous forme anonyme**

Le Conseil allemand pour les relations publiques (DRPR) a récemment mené une enquête sur les listings de parties prenantes allemandes et n'a également constaté aucun acte répréhensible. Pour cette enquête, FleishmanHillard avait fourni au DRPR une liste anonyme de journalistes allemands. Le cabinet d'avocats mandaté par Bayer n'a pas été en mesure de retrouver une telle liste dans les systèmes de Monsanto. Suite à sa demande, Sidley Austin a reçu fin juillet une liste anonyme de journalistes allemands de la part de FleishmanHillard, qui, selon l'agence, est identique à la version soumise à la DRPR. Dans ce contexte, le cabinet d'avocats n'a pas été en mesure de contacter des journalistes allemands.

### **Engagement de respect et de transparence**

Avec le rapport de Sidley Austin, Bayer a terminé l'enquête sur les listings de parties prenantes de Monsanto. « Nous sommes heureux que l'enquête indépendante ait abouti à la conclusion qu'aucun comportement illégal n'a été constaté, ce qui constitue une base solide pour nos relations avec nos parties prenantes dans le futur », explique Matthias Berninger. « Il est fondamental pour Bayer d'établir un dialogue ouvert avec ses parties prenantes, dans un respect mutuel, et de définir de nouvelles règles de transparence à l'avenir ».

### Vos contacts :

#### **Stéphanie Goutorbe**

Responsable Relations médias  
Bayer France  
Tél. 04 72 85 49 28  
[stephanie.goutorbe@bayer.com](mailto:stephanie.goutorbe@bayer.com)

#### **Lise Lemonnier**

Directrice Communication  
Bayer France  
Tél. 01 49 06 52 01  
[lise.lemonnier@bayer.com](mailto:lise.lemonnier@bayer.com)

Retrouvez-nous sur [www.bayer.fr](http://www.bayer.fr) et [@Bayer\\_FR](https://twitter.com/Bayer_FR)

### **À propos de Bayer**

Bayer est une société internationale dont les principales activités sont concentrées dans les sciences de la vie, notamment la santé et la nutrition. Ses produits et services sont conçus pour améliorer le bien-être des personnes en soutenant les efforts déployés pour surmonter les défis de taille que représentent la hausse de la population mondiale et son vieillissement. Dans le même temps, le groupe s'est fixé pour objectif d'accroître sa capacité bénéficiaire et de créer de la valeur grâce à l'innovation et à la croissance. Bayer souscrit aux principes du développement durable et la marque Bayer est reconnue partout dans le monde pour la fiabilité et la qualité de ses produits. Lors de l'exercice financier de 2018, le groupe comptait environ 117 000 employés et a réalisé un chiffre d'affaires de 39,6 milliards d'euros. Les dépenses en capital se sont élevées à 2,6 milliards d'euros, et les dépenses en recherche et développement à 5,2 milliards d'euros. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.bayer.com](http://www.bayer.com).

### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué peut contenir des déclarations de nature prospective qui reposent sur les hypothèses et les prévisions actuelles de la direction de Bayer. Des risques connus et inconnus, des incertitudes ou d'autres facteurs peuvent conduire à des écarts substantiels entre les résultats, la situation financière, l'évolution ou les performances réels de l'entreprise et les estimations exprimées dans ce communiqué. Ces facteurs incluent ceux qui sont abordés dans les rapports publics de Bayer, disponibles sur le site [www.bayer.com](http://www.bayer.com). L'entreprise décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives ou à la conformité de ces déclarations avec les événements ou développements à venir.